



## **Organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois**

### **Comité de direction**

**Préavis n°01/2025 :**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ORPC JNV**

**Objet :**  
**Comptes 2024 et rapport de gestion**

Aux Membres du Conseil intercommunal  
de l'ORPC Jura-Nord vaudois

Monsieur le Président,  
Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués du Conseil intercommunal,

En vertu des bases légales, le Comité de direction a le plaisir de vous transmettre les comptes 2024, après vérification de la fiduciaire (LFiduciaire), qui s'est déroulée le 17 mars dans nos locaux, ainsi que le rapport de gestion.

Le tableau ci-dessous détaille les principaux comptes, qui nécessitent des explications :

<b>N° de compte</b>	<b>Remarques et détails</b>
11.3063	Plusieurs rencontres ont eu lieu lors de lunchs, notamment avec le Préfet et le Président du CoDir pour discuter de projets. De plus, les repas lors des services cours de cadre / cours de répétition sont désormais différenciés entre la troupe et le personnel professionnel.
66.3114	Le dépassement de CHF 342.46 est dû au remplacement d'un réfrigérateur professionnel de grande capacité à la construction d'Orbe, l'ancien étant tombé en panne, pour CHF 2449.90.
66.3115	Le nouveau véhicule prévu sur le budget 2024, n'a finalement été livré que sur le deuxième semestre. Ainsi l'enveloppe budgétaire prévue pour les mensualités de leasing, n'a été utilisée que partiellement. L'apport initial a été monté au maximum possible.
66.3123	Les charges d'électricité de la BOP reviennent à environ CHF 350.00 par mois
66.3141.1	Le montant inscrit au budget comprend également une partie des charges locatives des constructions pour une exploitation réduite. Voir commentaire du compte 66.3163.1.
66.3141.3	Le nombre d'habitants pour le budget 2024 a été estimé à 95'200 habitants, alors qu'en réalité il était de 95'950 habitants au 31.12.2023.
66.3151.2	L'abonnement au logiciel WEDO a été oublié lors de la préparation du budget. Son coût annuel est de CHF 2580.00.
66.3163.1	Suite aux conventions signées avec les Communes, les charges (électricité, eau) sont entièrement payées par l'ORPC pour les infrastructures suivantes : CSP (Yverdon), HEIG (Yverdon), Vallorbe, Orbe, L'Abbaye, Yvonand et Grandson. Les contributions forfaitaires (compte 66.4511) permettent d'absorber une partie de cet excès de charges, car la contrepartie 66.3141.1 ne les absorbent pas entièrement. Pour rappel, les contributions forfaitaires fédérales sont destinées aux petites réparations et au règlement des charges locatives des constructions pour une utilisation réduite.
66.3171	En juin 2024, nous avons eu l'inauguration de la nouvelle base opérationnelle en plus du rapport annuel de bataillon.
66.3185.1	Les indemnités de service piquet de milice sont remboursées par le canton mais payées par l'ORPC. Le revenu se trouve au compte 66.4380. Le dépassement est lié

	au versement des indemnités horaires (CHF 30/h) aux astreints engagés sur les ISU (Interventions en situation d'urgence). Ces dernières n'étant, par essence, pas planifiables.
66.3191	Il s'agit notamment de frais de droits de douane, suite à l'achat de la tente FUGU pour CHF 485.13 qui ne peuvent pas apparaître sur le compte d'achat de matériel, mais également des coûts de création et de pose de toute la signalétique interne de la BOP pour un montant de CHF 814.71.
66.3311	Il s'agit de l'amortissement du matériel acheté (mobilier) pour la BOP, ainsi que l'amortissement contracté pour les aménagements intérieurs (immobilier). Budgétisé sur 12 mois, l'amortissement a débuté le 01.04.2024 (date de l'entrée dans les locaux).
66.3650	L'ORPC peut être engagée lors d'intervention en faveur de la collectivité, pour lesquelles nous ne recevons aucune subvention cantonale. L'organisateur, qui paie l'entier de la prestation, peut demander une exonération de ce montant. Le Codir peut y accéder à hauteur de max. 25% par manifestation pour un montant total de CHF 20'000.-.
66.4351	Il s'agit du produit de ventes de matériel d'intervention ou d'engagement obsolète ou surnuméraire. Il s'agit également de la facturation des contrôles d'abris privés subséquents effectués par le personnel professionnel.
66.4380	Il s'agit notamment des frais de repas qui ont été facturés à l'HE-Arc à hauteur de CHF 794.- lors de l'exercice PBC réalisé avec leur collaboration. Ce compte réceptionne également les indemnités de service de piquet de la milice versées par le canton lors des interventions en situation d'urgence.
66.4510	Il s'agit du compte sur lequel nous recevons les indemnités horaires en cas d'intervention en situation d'urgence (donc non planifiés), ainsi que les subventions cantonales pour les jours de service effectués par nos astreints au sein de notre organisation, à hauteur de CHF 30.- par jour de service effectué.  Les jours de service sont planifiés et donc budgétés, mais il y a régulièrement des jours de service qui ne sont pas effectués à la suite de demandes d'ajournement, d'astreints malades, d'annulations de cours, etc.
66.4650	Cela représente les frais engendrés lors des IFC (manifestations) payées par les demandeurs selon les devis signés. En diminution des exonérations validées par le codir et inscrites au compte 66.3650 Lors de l'établissement du budget, une partie des manifestations n'est pas encore connue ou le devis pas encore signé, raison pour laquelle, il y a une différence significative entre le budget et les comptes.

Ci-dessous vous trouverez une synthèse entre le budget 2024 et les comptes 2024 et leurs écarts :

	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart
<b>Total des revenus :</b>	<b>2'067'477.21 CHF</b>	<b>2'088'617.00 CHF</b>	<b>- 21'139.79 CHF</b>
Participation des communes	1'830'123.33 CHF	1'848'608.00 CHF	- 18'484.67 CHF
Autres revenus	237'353.88 CHF	240'009.00 CHF	- 2'655.12 CHF
<b>Total des charges :</b>	<b>2'006'727.39 CHF</b>	<b>2'088'617.00 CHF</b>	<b>- 81'889.61 CHF</b>
<b>Excédent de revenus:</b>	<b>60'749.82 CHF</b>		
Nombre d'habitants :	95'950 hab.	95'500 hab.	450 hab.
<b>Coût par habitant :</b>	<b><u>19.07 CHF</u></b>	<b><u>19.35 CHF</u></b>	

Remarque : le nombre d'habitants pour les comptes 2024 est au 31 décembre 2023.

Comité de direction – Préavis 01/2025

Pour rappel, le coût moyen par habitant avant la fusion des quatre ORPC était de CHF 18.60 pour l'ensemble du district Jura-Nord vaudois. La moyenne cantonale basée sur les comptes 2023 est de CHF 24.26 par habitant.

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués, de bien vouloir accepter la proposition suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ORPC district Jura-Nord vaudois,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis du Comité de direction,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,

décide:

**Article 1** : d'approuver les comptes 2024 tel que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction ;

**Article 2** : de restituer l'excédent de revenus aux communes associées ;

**Article 3** : de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Ainsi adopté par le Comité de direction, dans sa séance du 26 mars 2025, pour être soumis au Conseil intercommunal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués du Conseil intercommunal, nos salutations les plus distinguées.

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :



Pierre-Alain Lunardi



La Secrétaire :



Kristel Reymond Lopes

Annexe : ment.